



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le mardi 23 août 2016 à 19 h 30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Nathalie Pelletier, Jocelyn Ross, Stéphanie Gaudreault, Pierre Beaulieu, Bertrand Lechasseur, Yves G. Ouellette. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **FINANCES**
 - 3.1 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de pavage sur les rues Dechamplain et St-Antoine et la construction d'un trottoir sur la route du Fleuve Ouest
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

1. **Ouverture de la séance**

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

FINANCES

3. **Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de pavage sur les rues Dechamplain et St-Antoine et la construction d'un trottoir sur la route du Fleuve Ouest**

Avis de motion est donné par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil un règlement sera adopté, pour décréter une dépense et un emprunt pour des travaux de pavage sur les rues Dechamplain et St-Antoine et la construction d'un trottoir sur la route du Fleuve Ouest.

2016-08-193

2016-08-194



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

4. Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

2016-08-195

5. Fermeture de la séance

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Paul-Eugène Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul-Eugène Gagnon
Maire

Paul-Eugène Gagnon
Maire

Jean Robidoux
Directeur général et sec. trésorier